8891 - Le mariage est-il un acte d’ici-bas seulement ou a-t-il une répercussion dans l’au-delà ?

question

Est-ce que le mariage est un des actes (qui a des répercussions dans l’au-delà) ou un simple acte d’ici-bas visant à assouvir des besoins égoïstes ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si par le mariage on vise l’obéissance au Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et la production d’une bonne progéniture, la préservation de sa propre chasteté, la sauvegarde de son sexe, de ses yeux, de son coeur, etc., il relève alors des actes de l’au-delà et entraînera une récompense. S’il ne vise rien de tout cela, il reste un acte égoïste d’ici-bas qui n’entraîne ni récompense ni péché. Allah le sait mieux.